Décembre 2022 n° 36

Bewelser Blattel

LE MOT DU MAIRE

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Informations générales de la Commune

- Les travaux réalisés en 2022
- Vie quotidienne des Biblisiens
- C'est quoi la taxe d'aménagement ?
- CARITAS ALSACE: une aide de proximité
- Achats en ligne: attention aux arnaques
- Dossier Halloween
- Que se passe-t-il à Biblisheim ?

Informations de la Communauté de Communes

- L'Office Français de la Biodiversité: une force pour la biodiversité

Votre Collectivité Européenne d'Alsace

Ecole

- L'école du dehors: la forêt en toutes saisons
- Le cross des CE1

Vie associative et Nature

- L'orvet fragile ou le serpent de verre
- Nouvelles du SLAB
  - Section bibliothèque
  - Section Age d'Or
  - Section Randos et découvertes
- La recette de saison: le christstollen

Biblisiennes, Biblisiens ,

L'automne a beau se parer comme une vieille coquette, les feuilles comme des bijoux dorés vont s'estomper dans une valse lente pour faire un coucou aux champignons et doucement préparer l'arrivée de l'hiver

Dans le quotidien des élus, la liste des sujets urgents s'allonge et s'adapter aux nouvelles exigences gouvernementales est un sport d'endurance longue distance.

L'ensemble des décisions prises pour le pouvoir d'achat ne comporte aucune mesure de soutien pour les collectivités alors que ces dernières subissent de plein fouet l'envol du prix de l'énergie et celui des matières premières au même titre que les ménages : 10 milliards d'euros d'économie sont imposés aux finances locales

La territorialisation de l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette des sols) arrivée avec la loi Climat et Résilience est une démarche purement arithmétique et pénalisante : les services de l'Etat ont rédigé, dans l'urgence, des textes juridiquement fragiles sans réelle concertation et les élus subissent

A la Communauté des communes, : les élus, les conseillers communautaires, les conseillers municipaux, les secrétaires de mairie et des citoyens volontaires de chaque commune ont été invités à se prononcer dans le cadre d'un audit pour permettre d'affiner le nouveau pacte de gouvernance souhaité par les élus.

Le guichet France Service est très sollicité : je vous engage à prendre rendez-vous pour toutes vos démarches administratives, et depuis peu une permanence INFO BEST pour les frontaliers est en place.

Bien vieillir sur notre territoire est un nouvel objectif avec des actions en faveur des séniors : conduite auto-informatique – sport santé. Pour sport santé, c'est de la mouvance adaptée sur prescription médicale et après bilan un kinésithérapeute spécialisé vous fait faire des exercices personnels.

Vous trouverez des informations sur la vie locale dans ce "bewelser," je vous en souhaite une bonne lecture

Joyeux Noël et bonne Année.

Cordialement à vous
Votre Maire
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES

LES PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2022

En 2022, la commune a concentré ses efforts en matière d'investissement sur 2 chantiers : l'église et l'école. Mais d'autres travaux ou acquisitions ont également été réalisés ou sont en cours

- Pont Rue du Moulin **14.312,40 €**

  Compte tenu de leur état, le remplacement des garde-corps du pont sur la Sauer s'avérait nécessaire pour des raisons de sécurité. Seules les parties sur le domaine public ont cependant été remplacées. Ces travaux étaient déjà prévus en 2021, mais compte tenu des difficultés d'approvisionnement des matières premières, ils n'ont été réalisés qu'en 2022.
  Le pont fera également l'objet de travaux de réfection, mais pris intégralement en charge par l'Etat dans le cadre du ***Programme National Pont***.
  Ces travaux devraient débuter prochainement.

- Mairie: rénovation du logement **11.099,16 €**

  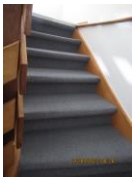

  L'ancien locataire ayant quitté le logement, la Commune en a profité pour faire quelques travaux de rénovation: remise en peinture, aménagement de l'escalier, remplacement des radiateurs.
  Le diagnostic de performance énergétique complet a également été réalisé à cet effet.

- Columbarium: **11.783,59 €**

  Prévu au budget 2021, l'aménagement du nouveau columbarium n'a finalement été réalisé qu'en janvier 2022.
  Au dernier espace encore disponible dans le 1er équipement, se rajoutent à présent 10 nouveaux emplacements pouvant accueillir jusqu'à 3 urnes chacun

- Acquisitions: **2.042,58 €**

  Les panneaux électoraux et les isoloirs dataient d'il y a plusieurs décennies et leur remplacement s'avérait nécessaire pour répondre aux nouvelles normes.
  La débroussailleuse commençait également à donner des signes de faiblesse et la réparation coûtait aussi chère qu'une nouvelle. Elle a donc été remplacée

- Rénovation énergétique de l'école : 154.909,81 **€**

  C'est le grand chantier de l'année. Débutés en 2021 avec l'isolation du plancher de l'étage, les travaux se sont poursuivis au printemps, pour ne s'achever que lors des vacances de la Toussaint. Les dernières factures sont toujours en cours.

Des réflexions ont été engagées au niveau du Conseil Municipal pour les travaux à réaliser en 2023. La priorité sera accordée à la rénovation de l'éclairage public, avec la mise en place de lampadaires LED. D'autres travaux sont envisageables : agrandissement de la Maison des Associations, aménagement du bâtiment de l'ancienne mairie. A voir selon les possibilités budgétaires.

VIE QUOTIDIENNE DES BIBLISIENS

ETAT CIVIL 2022

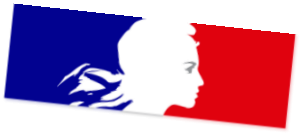

Naissances :

- Martin, le 14 juin, fils de Guillaume BACHER et de Margaux KOLB
- Lyana, le 12 juillet, fille de Cédric LEIBENGUTH et de Marion DIRRINGER
- Linaya, le 11 septembre, fille de Steve KLINGLER et de Laly SCHNEIDER

PACS :

- Florent WASSER et Léa HINAUX le 21 juin

Décès:

- Céline WOLFF le 24 mars
- Marlène GRUSSENMEYER le 15 octobre

LES GRANDS ANNIVERSAIRES EN 2023

- Les 95 ans de Monsieur André BERNHARD
- Les 90 ans de Monsieur Estève SILVA
- Les 80 ans de Madame Marie-Madeleine BUCHERT

NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE AUX NOUVEAUX BIBLISIENS

- Arthur LE CALVEZ et Léa KARSTEN
- Julie et Léna HANSSLER
- Morgane BARRETO
- Ginette KLIPFEL
- Cédric LEIBENGUTH, Marion DIRRINGER et Lily-Rose
- Arnaud, Marie-Christine, Elfriede et Clémence COULIER
- Ismaïl SLIMANI et Judith GILGER
- Arthur WENDLING et Laure MUNZING
- Pascal et Nathalie BIDAINE
- Doris MOTZ

DU NOUVEAU DANS LE TRI DES DECHETS

Certains ont peut-être vu la campagne d'information à la télévision précisant que les emballages devaient être mis dans le bac de tri. Ce n'était pas encore le cas pour les communes relevant du SMICTOM Nord Alsace, puisque quelques emballages plastiques étaient à jeter avec les ordures ménagères.

Mais à compter du 1er janvier 2023, tous les emballages pourront effectivement être mis dans le bac de tri, y compris à BIBLISHEIM. Seront notamment acceptés :

- les pots de yaourt, crème fraîche, tubes de dentifrice, fromage blanc
- les films et sachets plastique
- les barquettes, boîtes et blisters

Quelques règles devront néanmoins être respectées :

- pas de sacs fermés,
- pas d'objets en plastique
- pas de déchets imbriqués

Le SMICTOM a prévu le déploiement d'une campagne globale de communication à l'attention de tous les foyers concernés. Vous recevrez, ou avez déjà eu, des documents vous informant de ces nouvelles consignes de tri.

Et encore quelques nouvelles du SMICTOM pour 2023:

- Et pour commencer, une bonne nouvelle: les tarifs de la redevance ordures ménagères ne vont pas augmenter en 2023.
- Sur le territoire du SMICTOM, le tri sélectif s'effectue au moyen de la poubelle avec un couvercle bleu. Or, les couleurs des poubelles ont été normalisées et la collecte du papier, carton plastique etc doit se faire dans une poubelle … jaune. Rassurez-vous, Les couvercles des poubelles ne seront pas changés, mais vous aurez prochainement un autocollant de couleur jaune qu'il faudra y apposer.
- SMICTY, la nouvelle mascotte du SMICTOM, illustrera les différents supports de communication et les animations scolaires.

RAPPEL DE LA NOUVELLE LOI MONTAGNE

L'obligation d'équiper tous les véhicules de dispositifs de sécurité pour traverser certains territoires fréquemment enneigés est entré en vigueur le 1er novembre 2021, jusqu'au 31 mars 2022. Après une 1ère année " à blanc ", l'équipement devient obligatoire à compter de cette année, même si les verbalisations ne devraient intervenir qu'à partir du 1er janvier 2023.

Rappelons que les communes concernées ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral. BIBLISHEIM ne figure pas dans la liste, mais plusieurs communes voisines sont concernées ainsi que toutes les communes situées plus au nord, dans les collines sous-vosgiennes.

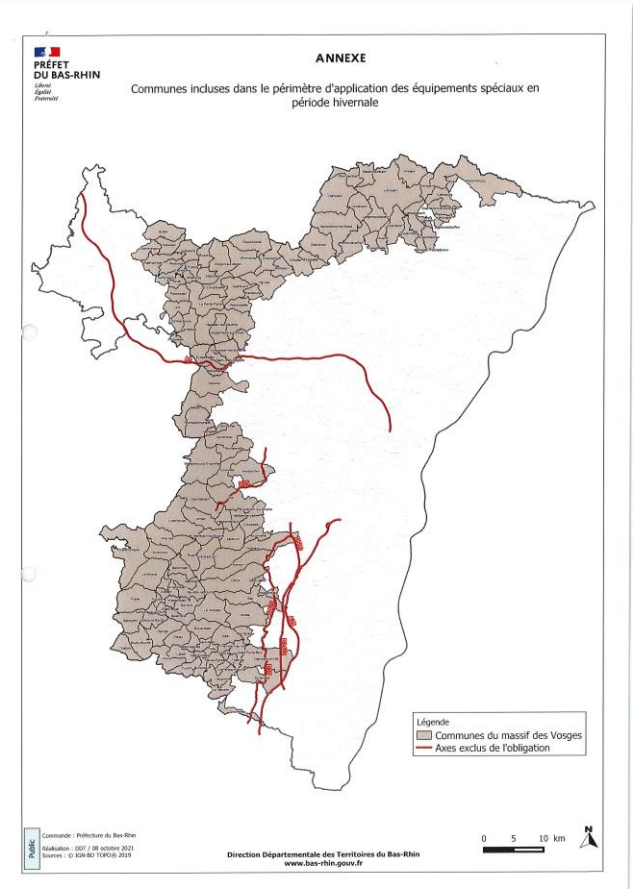

La nouvelle signalisation est en place depuis plusieurs mois, chacun a donc pu prendre connaissance des communes concernées

Entrée de zone d'obligation d'équipements en période hivernale (panneau B58)

Sortie de zone d'obligation d'équipements en période hivernale (panneau B58)

UNE NOUVELLE DEPUTÉE DANS LA CIRCONSCRIPTION …

Lors des élections législatives du mois du juin 2022, Madame Stéphanie KOCHERT a été élue députée de la circonscription de WISSEMBOURG.
La permanence parlementaire reste fixée à WISSEMBOURG, 12 Allée des Peupliers (adresse postale).

Vous pouvez également contacter cette permanence par téléphone, au 03.88.54.81.00,
ou par courriel, à l'adresse contact@stephaniekochert.fr

… ET UN NOUVEL ADJOINT DANS LA COMMUNE

A l'issue des élections municipales de 2020, Monsieur Alain LAPP avait été nommé 2ème Adjoint au Maire. Ayant quitté la Commune au cours de cette été, Monsieur LAPP a démissionné de ces fonctions de conseiller municipal et d'adjoint au maire.

Dans les Communes de moins de 1.000 habitants, le Conseil Municipal ne devant être complété que lorsque le tiers du nombre de conseillers est vacant, aucune élection n'était nécessaire. Le Conseil Municipal ne compte à l'heure actuelle que 10 conseillers en fonction.

Le nombre des adjoints est fixé par le Conseil Municipal, en début de mandat, dans la limite de 30% de l'effectif du Conseil Municipal. En 2020, ce nombre avait été fixé à 2 et le Conseil Municipal n'a pas souhaité le modifier suite à la démission de M. LAPP.

Le Conseil Municipal a donc procédé à l'élection d'un nouvel adjoint lors de sa réunion du 8 septembre 2022. Et l'heureux élu se nomme **Laurent DEUTSCH**. Un arrêté du maire a précisé son domaine de compétence :

- assurer le suivi des travaux et chantiers,
- assurer le contrôle des réseaux de voirie et d'éclairage public,
- assurer le contrôle et la gestion des chemins et fossés communaux,
- assurer le contrôle de l'entretien des bâtiments publics,
- assurer le suivi et la gestion de la chasse,
- assurer la présidence des commissions relevant de ses compétences et représenter le Maire dans les organismes extérieurs.

Lors de cette même réunion, le Conseil Municipal a également remplacé M. LAPP dans les différents organismes et commissions dont il était membre :

- Délégué de la Commune auprès du SDEA: Monsieur Laurent DEUTSCH
- Délégué suppléant de la Commune auprès de l'Association Foncière de la Vallée de la Sauer: Monsieur Fabrice RITTER (le maire est délégué titulaire de droit)
- Commission Consultative de la Chasse Communale: Monsieur Laurent DEUTSCH
- Correspondant Défense: Madame Christiane BUFF
- Commission d'Appel d'Offres: Monsieur Marc SCHEUER
- Commission travaux: Monsieur Laurent DEUTSCH

DATE A NOTER: COLLECTE DE PAPIERS CARTONS

Dès maintenant, mettez de côté vos prospectus,

La prochaine collecte de papier-carton, organisée par l'école au profit de la coopérative scolaire, aura lieu le weekend du

1er et 2 avril 2023

Vous pouvez d'ores et déjà noter cette date et commencer à stocker vos journaux et autres vieux papiers et cartons.

L'ENTRETIEN DU CIMETIERE

La borne fontaine du cimetière a rendu l'âme l'année dernière. Son remplacement était programmé mais compte tenu des difficultés techniques et la nécessité d'une bonne coordination entre l'installateur et le SDEA (mise en place d'une nouvelle conduite et d'un compteur), les travaux ont été plus longs que prévus. La nouvelle arrivée d'eau n'a finalement été mise en place qu'au printemps 2022. Précisons que les consommations d'eau relevées par ce compteur seront prises en charge par la Commune.

Nous vous rappelons que le bac de récupération des déchets est un **COMPOSTEUR**. Il est donc destiné uniquement aux déchets végétaux, et non les ordures ménagères, les plastiques ou les bouteilles. Je pense que nous ne jetterions pas ce genre de déchets dans nos composteurs personnels ! Alors pourquoi dans un composteur public. Rappelons que l'agent qui doit ensuite faire le tri est payé avec l'argent de nos impôts …

Rappelons également que la Commune entretient les abords et l'allée centrale du cimetière. Mais l'entretien autour des tombes incombe au concessionnaire et sa famille. Je pense que tout le monde y trouve son intérêt:

- la commune a un beau cimetière,
- la famille a une belle tombe

Et un grand merci aux membres du conseil de Gestion qui ont procédé à l'entretien du cimetière

PERMANENCE DE LA DEUTSCHE RENTEVERSISCHERUNG

La prochaine permanence de la caisse de retraite allemande (Deutsche Rentenversicherung) se tiendra le Jeudi 09 février 2023 dans les locaux de l'INFOBEST PAMINA à Lauterbourg (2, Rue du Général Mittelhauser – 67630 Lauterbourg).

Les frontaliers souhaitant obtenir des informations sur leur retraite allemande auront la possibilité de s'entretenir avec un expert de la DRV. Les experts sont disponibles de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30.

INFOBEST est également présent à la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn, (France Services) le lundi de 13h30 à16h30 et du mardi au jeudi de 8h30 à 12 :30 et 13h30 à 16h30.

Dans les 2 cas, la prise de rendez-vous par téléphone (03 68 33 88 00), ou par mail **(**infobest@eurodistrict-pamina.eu**)** auprès de l'INFOBEST PAMINA est impérative.

C'EST QUOI, LA TAXE D'AMENAGEMENT ?

Vous avez obtenu une autorisation de construire et vous recherchez des informations sur la taxe d'aménagement que vous devez payer ? Nous vous apportons des renseignements sur son application, son calcul et les démarches à réaliser.

Qu'est-ce que la taxe d'aménagement ?

La taxe d'aménagement est un impôt. Il sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.

Pour quels travaux la taxe est-elle à payer ?

La taxe vous est demandée pour les opérations suivantes :

- Travaux de construction, de reconstruction, d'agrandissement d'un bâtiment
- Aménagement ou installation (par exemple : un parking extérieur, une piscine...)
- Changement de la destination d'un local exonéré en un local soumis à la taxe (par exemple, transformer un local agricole en un logement)

Elle est à payer à la suite d'une autorisation d'urbanisme : Permis de construire, Permis d'aménager, Déclaration préalable de travaux

Qui doit payer la taxe ?

Le redevable de la taxe est :

- Bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager
- Responsable d'une construction illégale
- Bénéficiaire du transfert d'une autorisation

Qui perçoit la taxe ?

La taxe d'aménagement est payée à la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Le service des impôts la reverse à la commune et au département concernés (Collectivité Européenne d'Alsace).

La part communale de la taxe sert à financer les équipements publics (voiries, école, transports...) liés au développement de la commune.

La part départementale (Collectivité Européenne d'Alsace) finance les actions de protection des espaces naturels sensibles, par exemple : l'acquisition, l'aménagement et l'entretien de terrains.

Comment est calculée la taxe d'aménagement ?

Une valeur taxable est attribuée à votre projet. Cette valeur est calculée par m2 de surface (maison, piscine, panneaux photovoltaïques au sol...). Le calcul peut se faire forfaitairement par unité s'il s'agit d'un aménagement (place de stationnement: valeur taxable = 2000 € par emplacement) ou d'une installation (piscine; valeur taxable = 200 € / m² du bassin).

Des pourcentages (taux communal, départemental) sont appliqués à la valeur définie. L'addition des résultats obtenus donne le montant de la taxe d'aménagement.

Quel est le taux applicable ?

Le taux annuel de la part communale peut varier de 1 % à 5 %. Il peut atteindre jusqu'à 20 % dans certains secteurs. Cette majoration peut être motivée, par exemple, par la création d'équipements publics généraux entraînés par les nouvelles constructions. Elle peut aussi servir aux investissements nécessaires pour préserver le milieu naturel, la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique. Pour BIBLISHEIM, le taux est de 2 % et de 5 % en zone UX (site industriel)

Le taux annuel de la part départementale est le même pour tout le département. Il est fixé à 2,5 % au maximum. Pour le Bas-Rhin, ce taux est de 1,90 %.

Quel est le mode de calcul selon la nature du projet ?

La taxe d'aménagement est calculée différemment suivant votre projet.

Projet de construction

Pour calculer la taxe d'une construction, on prend en compte les données suivantes :

- Nombre de m² de surface taxable, avec un abattement de 50 % sur les 100 premiers m²
- Valeur au m² fixée pour l'année (en 2022, elle est de 820 €)
- Taux communal de la taxe (variable par commune et année)
- Taux départemental (variable par département et année)

La formule est :

(surface taxable x valeur forfaitaire x taux communal) + (surface taxable x valeur forfaitaire x taux départemental)

CARITAS ALSACE : UNE AIDE DE PROXIMITE

Caritas Alsace compte une dizaine d'équipes dans le secteur de Haguenau-Wissembourg. En 2021, les 117 bénévoles du secteur ont aidé 211 familles en situation de pauvreté. Plus que jamais, faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi.

Les équipes du Nord-Est de l'Alsace offrent un bel aperçu de la diversité de l'aide apportée par Caritas Alsace. Les bénévoles se montrent actifs tout au long de l'année dans des domaines très variés, particulièrement dans l'aide alimentaire. Les équipes de Woerth et de Brumath ont aidé 152 familles à se nourrir dignement. Notre pôle des solidarités familiales est également très actif, avec 9 familles qui ont accueilli des enfants en situation de précarité au cours des vacances d'été. L'équipe de Haguenau s'est quant à elle spécialisée dans l'aide vestimentaire. Caritas possède également des équipes à Bischwiller, Drusenheim, Herrlisheim-Offendorf, Schweighouse ou encore Soufflenheim. Vous l'avez compris, il y a forcément une équipe de Caritas Alsace près de chez vous.

Nos équipes sont bien entendu à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. Trouvez en quelques clics l'équipe la plus proche de chez vous sur notre nouveau site internet www.caritas-alsace.org

Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.

Caritas Alsace
Réseau Secours Catholique

ENSEMBLE, CONSTRUIRE UN MONDE JUSTE ET FRATERNEL

ACHATS EN LIGNE:
ATTENTION AUX ARNAQUES

Les achats dématérialisés ont connu un véritable essor ces dernières années, et notamment en cette période de Noël, grâce, notamment, à la mise en place de systèmes de paiement sécurisés fiables. Mais certains sites ne sont peut-être pas aussi fiables ou sécurisés que vous ne le pensiez, d'autres ont pu se faire pirater ou copier afin de vous " plumer ".

Alors, lorsque vous effectuez un achat en ligne, assurez-vous que le site sur lequel vous faites l'achat n'est pas une arnaque. Voici quelques conseils à suivre.

Vérifiez l'identité du vendeur ainsi que sa réputation

Vous pouvez entrer le nom du site ou du produit sur un moteur de recherche, éventuellement associé avec le terme ***arnaque***. Dans le résultat de la recherche, vous pourrez vérifier si d'autres internautes ont déjà eu de mauvaises expériences avec le vendeur. Un site non gouvernemental existe pour vérifier les sites: https://franceverif.fr

Vérifiez les mentions légales et les conditions générales de vente

Les sites internet ont l'obligation de publier les mentions légales. Il vous est donc possible de vérifier le nom, la dénomination sociale, l'adresse, les contacts etc … il est également conseillé de prendre connaissance des conditions générales de vente qui figurent généralement en bas de la page d'accueil.

Attention aux offres " alléchantes "

Faites attention aux offres trop alléchantes. Elles peuvent parfois cacher des arnaques. Même lorsqu'il ne s'agit pas d'arnaques, les vendeurs en ligne affichent parfois des offres très alléchantes, avec notamment de gros rabais, qui ne correspondent pas à la réalité.

Méfiez-vous des sites inconnus

Contrôler les caractéristiques d'un produit acheté en ligne est compliqué puisque vous ne pouvez ni le toucher, ni l'essayer, ni interroger le vendeur. Il est très fortement recommandé de bien lire le descriptif du produit. Ne vous contentez pas uniquement de la photo.

Ne vous fiez pas uniquement aux avis des consommateurs

Les faux avis positifs sont monnaie courante. Les avis négatifs rédigés par des concurrents peuvent également apparaître.

Privilégiez un site français ou européen

Il est conseillé de choisir un site français ou européen afin de garantir les droits (rétractation notamment) ce qui n'est le cas des sites installés hors de l'Union Européenne.

Source: Région de gendarmerie du Grand Est

DOSSIER HALLOWEEN

Halloween, cette fête venue d'Irlande

Saviez-vous qu'Halloween et la Toussaint, la nuit du 31 octobre et le 1er novembre, ne sont pas si éloignées que ça ?

Halloween a d'abord été une coutume celte, puis gauloise, étendue à tous les pays celtiques – avec en premier lieu l'Irlande – avant d'être adaptée au christianisme par la Toussaint et le Jour des Morts.
À l'origine, la fête d'Halloween est tout simplement la saint Sylvestre celtique : le dernier jour de l'année celte avant le jour de l'an : Samain. Cette tradition remonte à 2500 ans.

Pendant cette nuit qui enterrait l'année celtique, la fin de l'été et des récoltes, les esprits et autres fantômes pouvaient revenir et hanter les maisons des vivants... C'était la fête la plus importante de l'année !

Dès la nuit tombée, déguisements effrayants et nourriture à profusion marquaient les festivités. Les mauvais esprits pouvaient confondre les participants avec l'un des leurs, et se satisfaire de leurs offrandes.

À l'avènement du christianisme, les papes du premier millénaire ont institué la Toussaint, fête de tous les saints, célébrée judicieusement le 1er novembre, pour se combiner à la Samain antique. «All hallow'seve», qui signifie en anglais « veille de la Toussaint », donna le nom d'Halloween !

En France, la tradition de la Samain s'est effacée au cours du Moyen Âge au profit de la Toussaint et du Jour des morts.

Mais la fête celte a survécu en Irlande. Et les Irlandais l'ont importée avec eux jusqu'aux États-Unis, lors de leur immigration massive au cours du XIXème siècle !

Halloween est donc une fête qui n'est pas si américaine que cela, en fin de compte !

Halloween, à BIBLISHEIM

Aviez-vous remarqué, en cette belle soirée du 31 Octobre, le « va et vient », dans notre village, de petites têtes blondes, brunes … euh excusez-nous, plutôt, le « va et vient » de petits vampires, sorcières, citrouilles réclamant des friandises ?
Cette sortie nocturne était organisée par des maitres sorciers / sorcières qui encadraient la cavalcade. Ces derniers avaient distribué, une semaine avant l'évènement, un petit mot dans la boite à lettres des habitants du village pour les prévenir de leur passage.
Lundi 31 octobre 18H00, RDV place de la mairie pour le départ de la cavalcade à travers les rues du village. Il était prévu de ne déranger que les habitants prêts à jouer le jeu - cela commençait par laisser allumer la lumière extérieure de sa maison pour signaler aux petits vampires où sonner aux portes.
Les petits monstres n'ont pas pu venir à la rencontre de tous les habitants car à 19H00, c'est corvée de nettoyage des petites canines.
L'édition 2022 a rencontré un grand succès. En 2023, ils promettent de revenir, plus affamés que jamais.

Alors, chers habitants vous voilà prévenus. Prévoyez ainsi votre stock de friandises en conséquence.

Hallowennement vôtre .

Message de l'organisatrice

Merci à tous !

C'était sans croire à un vif succès que nous avions lancé l'idée de cette tournée des petits monstres.
Le nombre d'enfants présents au départ, et notamment de très jeunes, nous a surpris.
Nous remercions tous ces enfants et leurs parents, pour le plaisir que nous avons eu à déambuler ensemble, pour les sourires qui ont illuminés le village le temps d'une soirée.
Nous avons été encore plus surpris par l'accueil des habitants, très nombreux à avoir laissé une lumière allumée, dans chaque rue. A tel point que nous n'avons pas pu rendre visite à tous, nous en sommes désolés.
Nous les remercions tous pour leur patience et leur générosité débordante (si, si, çà débordait : des paniers, des sachets, des poches… c'est vraiment trop).
Vous nous avez donné l'envie de récidiver !

Sophie Rosenbaum
Pour les "maîtres sorciers"

Deal pour 2023 :

Essayez de faire plus fort que cet habitant bien inspiré.

QUE SE PASSE-T-IL A BIBLISHEIM ?

La vie est un long fleuve … pas toujours tranquille à BIBLISHEIM !. Entre retards, contre-temps, malfaçons, procédures administratives, etc… certains projets mettent du temps à se concrétiser.

Lotissement La Prairie: c'est parti pour la 2ème tranche

Toutes les procédures administratives liées à la loi sur l'eau ont enfin abouti. Les travaux de voirie et pose des réseaux sont en cours. BIBLISHEIM va bientôt s'agrandir … Les premiers permis de construire sont déjà déposés

La rénovation énergétique de l'école

C'est le gros souci de la municipalité ! Que de déceptions et de problèmes.
Le chantier a débuté fin 2021 avec l'isolation du sol de l'ancien logement. Le calendrier de réalisation des autres travaux a été redéfini pour tenir compte des problèmes de livraison des matériaux au niveau des fournisseurs. Mais malgré cela, aucune entreprise n'a respecté le calendrier, sous divers prétextes. En outre, de nombreuses malfaçons ont été constatées.

Les travaux touchent enfin à leur fin. Il ne reste plus que la livraison du bio-fuel, obligatoire depuis le 1er juillet 2022 pour les nouvelles installations, mais toujours pas disponible auprès des fournisseurs…

Une antenne relais à BIBLISHEIM ? Rien de neuf

Cet été a été marqué par une polémique concernant la possible installation d'une antenne relais à BIBLISHEIM. Toutes les informations concernant ce dossier vous ont été communiquées dans le flash-info du mois d'octobre.

Nous vous rappelons qu'en cas de doute, la source d'information fiable reste la mairie.

Les travaux à venir

Travaux d'assainissement pluvial Rue du Moulin

Vous l'avez constaté, des travaux sont en cours dans la Rue du Moulin, provoquant une gêne pour la circulation. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme d'amélioration et de renouvellement des réseaux d'assainissement du SDEA. Ces travaux sont en effet réalisés par le SDEA, en accord avec la commune de Biblisheim ainsi que le périmètre Sauer-Pechelbronn.

Ils consistent à créer un nouvel exutoire pour le réseau d'eau pluviale et une surverse du réseau d'assainissement. En effet, depuis l'augmentation du niveau de la Sauer, les exutoires prévus initialement ne peuvent plus être déversés vers le milieu naturel, c'est d'ailleurs l'inverse qui se produit. D'où les problèmes de refoulement dans la Rue du Moulin.

La quasi-totalité des travaux se déroule en milieu naturel et une partie en voirie au niveau du pont. Il vous sera demandé de bien vouloir rassembler vos poubelles lors des jours de ramassage des ordures, lors de la phase travaux en voirie. L'entreprise SOTRAVEST s'occupera des travaux, qui devraient se terminer vers Noël.

Rénovation de l'éclairage public

Le grand projet communal pour 2023 sera consacré à la rénovation du réseau d'éclairage public:
Ce projet comprend trois objectifs principaux

- Le remplacement des ouvrages vétustes
- La sécurisation des déplacements sur le domaine public
- L'amélioration du cadre de vie
- Réaliser 60 % d'économie d'énergie

Le remplacement des lanternes vétustes et énergivores concerne les 6 lanternes de type boule autour de la mairie. Elles seront remplacées par des luminaires LED 40W plus décoratifs. Ces anciens lampadaires ne sont d'ailleurs plus autorisés.

Les 75 autres lanternes le long de la voirie seront également remplacées par des luminaires LED 60W.
Le projet de rénovation de l'éclairage public permettra une mise en lumière uniforme et efficace de la commune. De plus, elle contribuera à la création d'une ambiance lumineuse homogène tant sur la voirie que sur les trottoirs et les aires de stationnement et ceci afin de garantir une cohabitation sécurisée des différents usagers.

De jour comme de nuit, le mobilier d'éclairage public vit au rythme des rues et de l'architecture, qu'elle soit urbaine ou rurale. La lumière est synonyme de vie de qualité de vie, et contribue au bien-être et à la sécurité de nos concitoyens, dans un environnement respectueux, agréable et plaisant. De ce sens, l'utilisation de luminaires et de sources adaptés, le placement optimal des points lumineux, la définition des justes niveaux d'éclairement ainsi que le renforcement de la sécurité, contribuent au quotidien à l'amélioration du cadre de vie.

Le montant des travaux est estimé à 106.000 € TTC (89.000 € HT). Le coût réel sera connu après appel d'offres. Ils sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux, pouvant aller jusqu'à 70 % (taux applicables en 2022).

Et les finances ?

Pour conclure, quelques informations concernant l'aspect financier.
Globalement, les dotations ont continué à augmenter jusqu'en 2020, malgré la baisse importante de la DGF, (près de 45, %) mais elles ont baissé puis se sont stabilisé, malgré le versement du Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle depuis 2020.

Evolution des dotations entre 2017 et 2022

	2017	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Dotation Générale de Fonctionnement	11179	10173	9105	8449	7743	6344
Dotation de solidarité rurale	3842	4396	4672	4934	5081	5169
Dotation élu local	2962	2972	3030	4550	4541	4547
Fonds départemental taxe professionnelle	0	0	0	3000	6687	2935,04
Péréquation droits de mutation	25517,89	30479,52	34940,14	33276,09	23060,43	28322,81
total	**43500,89**	**48020,52**	**51747,14**	**54209,09**	**47112,43**	**47317,85**
variation		1,10	1,08	1,05	0,87	1,00

Malgré cela, les taux des impôts locaux sont restés stables, avec une petite augmentation de 1% en 2018, 2021 et 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	14,46	14,60	14,60			
Taxe foncière bâtie	16,14	16,30	16,30	16,30	29,76*	30,06
Taxe foncière non bâtie	75,55	76,30	76,30	76,30	77,05	77,82
Variation	0	1 %	0	0	1 %	1 %

* Prise en compte du taux départemental : 13,17 % (16,30 + 13,17) X 1%

Et les frais d'électricité dans tout ça ? Ils ont toujours représenté une part importante des frais de fonctionnement de la commune: près de 4,5 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2021, avec 10.371 €, mais seulement 8.877 € en 2017. La commune a donc également subi les hausses régulières du tarif de l'électricité. Pour 2022, BIBLISHEIM a bénéficié du bouclier tarifaire limitant la hausse à 4 %. Mais pour 2023, et malgré ce bouclier, elle sera de 15 %. D'où les mesures d'économie d'énergie; extinction de l'éclairage public la nuit et le projet de rénovation de l'éclairage public.

L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE: une force pour la biodiversité

L'Office Français pour la Biodiversité (OFB) a été créé le 1er janvier 2020 pour relever le défi de la protection et de la reconquête de la biodiversité dans l'hexagone et dans les outre-mer.

L'OFB est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Il joue un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité face aux pressions comme la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les diverses pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore les conséquences des dérèglements climatiques.

Cet établissement public travaille chaque jour en mobilisant un ensemble d'acteurs, de décideurs et de citoyens autour de la biodiversité : État, collectivités territoriales, associations, entreprises, scientifiques, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants des sports de nature… Un rôle de levier indispensable à la réduction des pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats.

L'OFB est responsable de 5 missions complémentaires :

- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage
- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société

Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) qui comptent près de 3 000 agents répartis sur tout le territoire national.
Il s'est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux :

- une échelle nationale où se définissent et se pilotent la politique et la stratégie de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales) ;
- des échelons départementaux et locaux, de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, antennes de façade, parcs naturels marins, etc .).

Dans le cadre de son budget initial pour 2022, l'OFB bénéficie de 492 millions d'euros de ressources, qui lui permettent notamment de réaliser une contribution au profit des onze parcs nationaux (y compris le nouveau Parc national de forêts) à hauteur de 69,7 millions d'euros.
Ses ressources proviennent :

- d'une contribution annuelle des agences de l'eau à hauteur de 383 millions d'euros, intégrant une dotation de 41 millions d'euros dédiée au financement du plan Écophyto ;
- d'une subvention pour charges de service public de l'État inscrite sur le programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » de la mission « Ecologie, développement et mobilité durables » pour 53 millions d'euros ;
- d'une dotation issue du programme 362 « Ecologie » de la mission budgétaire « Plan de relance » pour 37 millions d'euros ;
- et d'autres financements publics et de recettes propres pour 19 millions d'euros.

Votre Collectivité européenne d'Alsace

Dotée d'un budget de 2,2 milliards d'euros, la Collectivité européenne d'Alsace, avec ses 80 conseillers d'Alsace et ses 6 500 agents dont 10 Conseillers d'Alsace et 468 agents sur le Territoire Nord Alsace, est au service de tous les Alsaciens, de tous âges, dans tous les domaines de leur vie.

Notre priorité est de délivrer un véritable Service public alsacien plus simple, plus efficace, plus proche de chacun, plus utile à tous. La CeA a ainsi été lauréate en 2022 d'un prix Territoria d'Or pour la simplification de ces courriers administratifs, car il est important que les citoyens comprennent les décisions qui les concernent.

La CeA prend soin des plus fragiles, accompagne les jeunes vers une vie d'adulte autonome, engagé et responsable, investit pour une culture accessible à tous, entretient et modernise un réseau routier sûr et performant, s'engage dans la transition énergétique et les mobilités durables. Pour exemples concrets de notre action, en 2020-21, dans le Canton de Reichshoffen, la CeA a restructuré le collège Françoise Dolto de Reichshoffen, qui se termine, a isolé celui de Woerth, installé des panneaux photovoltaïques sur le toit rénové du collège de Mertzwiller, et nous allons commencer les travaux de mise en accessibilité de celui de Niederbronn-les-Bains et d'isolation de celui du Val-de-Moder. Nous avons aussi contribué à la création d'un Centre Médico-Social à Woerth.

Nous avons en outre versé 40,6 M€ de prestations individuelles sur l'ensemble du territoire Nord (APA, PCH, RSA). Premier partenaire des communes, la CeA leur apporte soutien financier et l'expertise de son réseau d'ingénierie pour accompagner les projets structurants et dynamiser le potentiel des territoires d'Alsace. 88,24 M€ d'aides ont ainsi été versés à des partenaires publics et associatifs du territoire Nord en 2021. Ainsi, nous avons soutenu la construction du gymnase du Val-de-Moder, la création d'accueils périscolaires à Sauer-Pechelbronn, de pistes cyclables transfrontalières, et de nombreux projets communaux (écoles, voirie, ...).

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année et restons à votre écoute pour vous accompagner dans l'amélioration de votre quotidien et de votre cadre de vie.

Nathalie Marajo-Guthmuller et Victor Vogt
Conseillers d'Alsace du canton de Reichshoffen

« Mir wìnsche Ihne àlles güete fir's neje Johr ! »

Conception : Collectivité européenne d'Alsace / Novembre 2022 / Dessins : Yannick Lefrançois.

Contact : Collectivité européenne d'Alsace / Place du Quartier Blanc - 67964 Strasbourg Cedex 9
100 avenue d'Alsace - BP 20351 - 68006 COLMAR cedex / **www.alsace.eu**
Vos élus : victor.vogt.elu@alsace.eu / nathalie.marajo-guthmuller.elue@alsace.eu / Tél. 03 69 49 39 29

L'ECOLE DU DEHORS
La forêt en toutes saisons

Très régulièrement, nous ferons classe dans la belle forêt de Biblisheim. Faire classe dehors contribue à :

- Adopter un comportement éthique et durable
- Produire, créer
- Mettre en œuvre un projet artistique
- Développer le vocabulaire de la nature
- Comprendre, s'exprimer à l'oral ou à l'écrit
- Pratiquer des démarches scientifiques, expérimenter
- Modéliser
- Se repérer dans l'espace et le temps
- Faire des collections, calculer, mesurer
- Enquêter, chercher
- Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités, vivre ensemble
- Développer sa motricité

Pour le moment, les enfants se sont attribués un petit coin de forêt qu'ils décorent à leur goût…
Ils le font aussi visiter à un copain.

Ils apprennent à reconnaître les différentes sortes d'arbres. Ils ne confondent plus marronnier et châtaigner ou sapin, pin et épicéa.

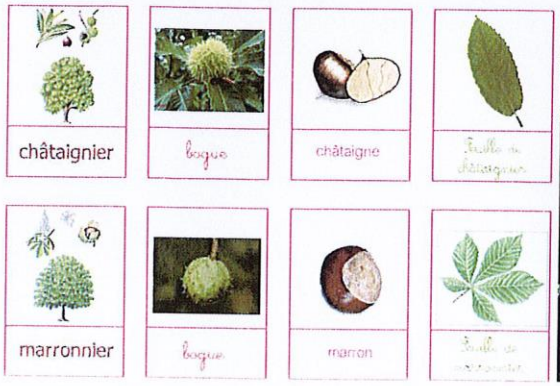

Attention :
L'aiguille de sapin porte
2 bandes blanches au verso.

Voici la leçon pour savoir si vous achetez un magnifique sapin de Noël ou un malheureux épicéa de Noël !

EPICEA

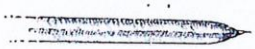

C'est pointu
Ça pique !!

Le rameau est rond
comme une queue de renard

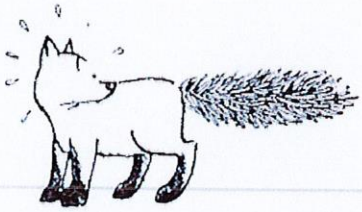

SAPIN

C'est arrondi
C'est doux

Le rameau est plat
comme une queue de castor

PIN

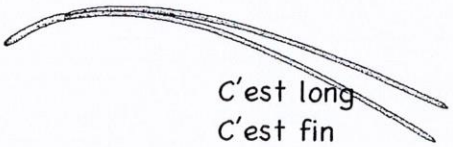

C'est long
C'est fin

Ça va par 2

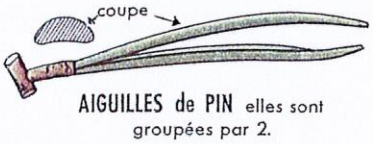

Et en ce qui concerne les cônes ?

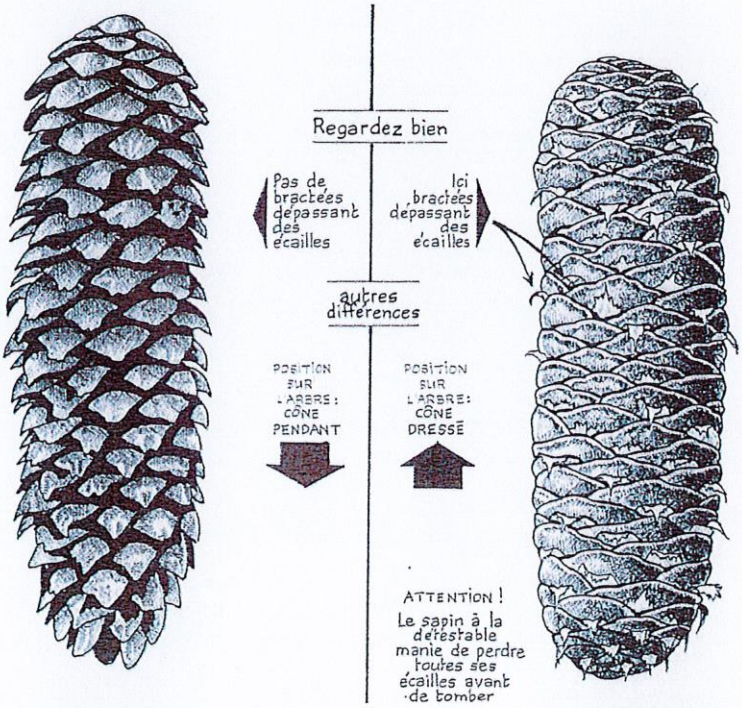

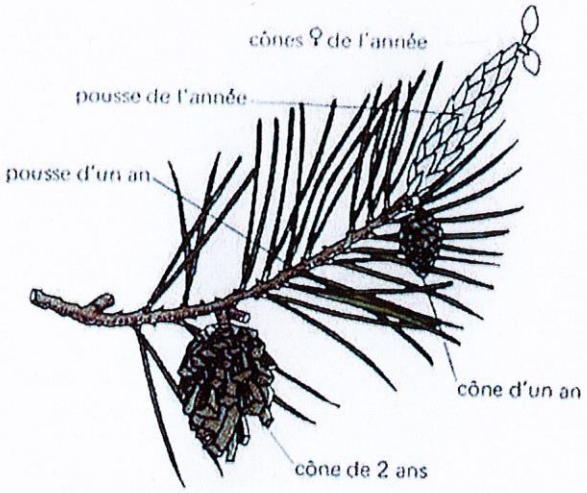

Ça pend aux branches
Ça tombe au sol
Tu peux en ramasser

C'est dressé vers le ciel
Ça perd ses écailles
Impossible d'en ramasser

C'est assez petit
Ça tombe au sol
Tu peux en ramasser

Ils ont aussi préparé un sentier sensoriel pour y marcher pieds nus et fabriqué un ABCdaire.

Nous décorons aussi une petite boîte aux lettres car nous voulons correspondre avec les élèves de Durrenbach avec qui nous partagerons notre bout de forêt.

Mais c'est pas tout, les idées ne manquent pas ! Nous aimerions encore :

- Faire du land art

- Organiser des chasses aux trésors
- Construire une cabane et notre coin regroupement

- Comprendre comment pousse un arbre
- Calculer l'âge d'un arbre ou sa circonférence
- Chercher et observer les petites bêtes
- ...

Et bien plus encore...

LE CROSS DES CE1

Après plusieurs semaines d'entrainement, nous avons eu le plaisir de participer à un cross scolaire qui a eu lieu à Hegeney le 20 octobre.
Le parcours de 800 mètres n'était pas facile car il comportait une longue montée caillouteuse. Chacun a produit son effort jusqu'à la ligne d'arrivée !

Après l'effort : le réconfort !

Après la course, nous avons pu reprendre des forces en mangeant les bons sandwichs préparés par les parents ! Pendant la pause repas, il y avait la remise des médailles.
Nous avons applaudi bien fort Adeline et Romain qui ont brillamment représenté notre classe en gagnant chacun une belle médaille !

Pour finir la journée, nous avons pu profiter de nombreux ateliers de jeux de société mais aussi des marelles, du chamboule tout, des lancers de vortex, des courses de relais, …

Bravo à nos sportifs !

L'ORVET FRAGILE OU LE SERPENT DE VERRE.

Quelques tas de pierres, y accoler des branchages, des feuilles qui conservent l'humidité…et un peu de tranquillité et vous avez mis en place un oasis pour des reptiles comme les lézards et orvets.

Cette année, en voulant me débarrasser d'une vieille planche, quelle ne fut pas mon étonnement, de tomber sur la reproduction d'un couple d'orvet.

C'est le mâle, plus court, mais plus gros qui tient la femelle par la tête. L'accouplement dure une demi-heure.

C'est un moment très rare qui méritait que je partage ces images avec vous.

A savoir : les orvets consomment lombrics, limaces, araignées et d'autres invertébrés.

G.Mietzner

LA BIBLIOTHEQUE

AU SERVICE DES BIBLISIENS

Elle met à votre disposition de nombreux livres (policiers, trillers, histoire, romans)
tous les 1er et 3ème mercredis du mois de 15h à 17h.

Si ces horaires ne conviennent pas à certains lecteurs encore en activité professionnelle, ils peuvent s'adresser à Mme Mietzner Mireille au 03.88.90.26.58 qui les accueillera à la bibliothèque, sur rendez-vous.

L'équipe de la bibliothèque vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

Mireille, Marie-Reine et Ulrike.

LA SECTION ÂGE D'OR ENCORE EN VEILLE, MAIS PRETE A REPRENDRE SES ACTIVITES

Encore une année tristounette et très aléatoire pour notre association à cause de la « Covid » qui a donné un bon coup de frein à nos animations.

Le 06 janvier 2023 nous vous invitons à fêter les rois. Nous vous offrirons la galette lors d'une après-midi récréative (une invitation vous sera envoyée courant décembre).

Adrienne, Eliane et Pascale vous souhaitent de Joyeuses Fêtes de fin d'année et vous adressent les meilleurs vœux pour 2023.

Adrienne

LES ACTIVITES DE LA SECTION

RANDONNEES – DECOUVERTES

C'est déjà un soleil chaud et lumineux qui nous a accueilli en mars sur le sentier des Potiers près de Betschdorf.

En avril, nous avons visité les anciennes glacières de Strasbourg, précédé par un repas au mess des officiers, place Broglie.

En Mai, c'est le charmant bourg de Lembach qui nous a livré ses secrets en parcourant le sentier des poètes.

En juin, nous avons passé une journée dans le vallon du Kindsbronn, avec repas tiré du sac.

C'est vraiment un lieu magique que ce sommet du Kochersberg, que nous avons découvert en septembre, un panorama de 360° sur la plaine d'Alsace.

Et nous avons fini l'année, sous une légère averse dans les ruines du Schöneck. Ruiné par le Roi Soleil, une association remet ce château en état depuis des années.

Si des nouveaux membres ou de jeunes retraités sont intéressés par notre activité, téléphonez ou laissez un message au 03.88.90.26.58.

Bonne Année 2023 à toutes et tous.

G.Mietzner

LA RECETTE DE SAISON:

Le Christstollen

Ingrédients :

450 g de farine T55
7 g de levure sèche active (15ml)
1 gros œuf
30 g de sucre
4 g de sel gris
120 g de lait
3 càs de rhum
120 g de beurre mou
70 g d'amandes effilées
100 g de raisins secs
1 verre de jus d'orange
40 g de zestes d'orange confits

Garniture :
sucre glace
beurre fondu

Préparation :

- Chauffer le lait (tiède pas chaud) ajouter la levure sèche active ainsi que 50 g de farine. Mélanger bien et Laisser lever quelques minutes en prenant soin de filmer le bol.
- Faire macérer les raisins secs dans du jus d'orange.
- Monter le beurre et le sucre en crème, ajouter l'œuf et bien travailler en pommade.
- Mélanger le reste de farine et le sel faire un puits et verser le levain. Ajouter le mélange beurre / œuf.
- Ajouter les amandes effilées ainsi que les raisins secs égouttés.
- Pétrir le tout on doit obtenir une pâte qui ne colle pas sinon ajouter un peu de farine.
- Former une boule couvrir d'un film plastique et d'un torchon. Placer dans un endroit tiède jusqu'à ce que la pâte double de volume.
- Dégazer la pâte et diviser en deux. Former en boudin: un côté doit être plus épais que l'autre. Quantité pour 2 stollen dont un fourré de pâte d'amande.
- Préchauffer le four à 180°. Enfourner pour 50 minutes (doré).
- Badigeonner la surface du stollen de beurre fondu. Saupoudrer la surface de sucre glace. Laisser quelques minutes et recommencer.

BEWELSER Blattel:

Directrice de la publication:
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES

Comité de rédaction:
Marina BARTHEL-HAGER
Christiane BUFF
Laurent DEUTSCH

Dépôt légal: *décembre 2022*

Photos:
Gilbert MIETZNER
Mairie de BIBLISHEIM
Ecole de BIBLISHEIM

Siège:
Mairie
28 Route de Walbourg
67360 BIBLISHEIM

Nombre de tirages: *185*

Commune de Biblisheim
28 Route de Walbourg
67360 BIBLISHEIM
Tél: 03.88.90.74.99
mairie@biblisheim.fr
site internet: biblisheim.fr

Heures d'ouverture de la Mairie:

Mardi
de 10 h à 11 h 30
et de 16 h à 18 h 30
Mercredi
de 15 h à 17 h 30
Vendredi
de 10 h à 11 h 30